

Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Vice-Président de Cap l'Orient Agglomération
Conseiller Municipal de Lorient

Paris, le 26 Octobre 2011

GR/RB/EP

Mme Roselyne BACHELOT
Ministre des Solidarités et de la
Cohésion sociale
72, rue de Varennes
75007 Paris

Madame la Ministre,

Je vous interpelle comme parlementaire membre du groupe d'études sur l'autisme présidé efficacement par mon collègue Daniel FASQUELLE. En matière de traitement de l'autisme, la France est le dernier pays du monde, à priver les familles du droit au libre choix, en privilégiant la solution d'ordre psychiatrique. Pourtant de nombreux spécialistes français et internationaux de neurobiologie ont démontré qu'il s'agit en réalité d'un trouble du développement du système nerveux.

Alors que les méthodes d'accompagnement éducatif précoce et adapté ont fait leur preuve dans le monde entier depuis 40 ans, elles sont constamment freinées dans les instituts médico-éducatifs où elles sont expérimentées, par une évaluation biaisée de la part des partisans de la psychiatrie. De fait, les familles se voient privées de la possibilité de choisir les modalités de prise en charge de leurs enfants et d'avoir accès à un accompagnement éducatif et de soins adaptés au handicap.

Les critères de diagnostic français ne concordant que partiellement avec ceux des classifications internationales, cette situation constitue un grave manquement. Ce défaut de prise en charge éducative est en contradiction avec les programmes d'accompagnement européens. Rappelons que la France en 2004 a été condamnée par le Conseil de l'Europe pour le non-respect de la Charte Sociale Européenne dans le domaine de l'autisme.

Au regard de leurs homologues internationaux, les psychiatres et certains psychanalystes français représentent une regrettable exception, persistant à privilégier l'hypothèse de l'origine psychogénétique et à considérer l'autisme comme une psychose résultant d'une aliénation maternelle, voire d'une fusion incestueuse à la mère. Ce postulat implique une prise en charge réduite à la séparation de la mère et à l'attente de l'émergence du désir de sortir de l'autisme avec pour double conséquence de briser des familles qui se sentent ainsi culpabilisées et de retenir captifs les enfants en hôpital psychiatrique pendant que leur cerveau régresse.

Cette méthode totalement inadaptée est par ailleurs très coûteuse. Une personne autiste prise en charge par la psychiatrie a pour destin l'hôpital psychiatrique à vie: soit 120 000 euros par personne et par an.

*Assemblée nationale : 3 rue Aristide Briand 75007 PARIS
Tél: 01 40 63 03 13 - Fax : 01 40 63 03 93 - Mèl: grouillard@assemblee-nationale.fr
Permanence du Député : 10, rue de l'Assemblée Nationale 56100 Lorient
Tél: 02 97 89 86 34 – Fax: 02 97 89 86 30 Mèl: rouillard.gwendal@orange.fr*

A titre de comparaison, une prise en charge éducative adaptée représente 60 000 à 70 000 euros par enfant et par an en institution pour les premières années puis à travers l'intégration scolaire avec pour seul coût l'intervention d'une auxiliaire de vie scolaire présente jusqu'au collège.

Au-delà, les personnes autistes sont aptes à mener une vie digne et indépendante, comme en témoignent le parcours de nombre d'entre eux dans les études supérieures puis dans des métiers qualifiés, les mêmes qui avaient été condamnés comme « retardés » par la psychiatrie. Le nihilisme thérapeutique qui s'apparente ici à de la maltraitance est donc extrêmement préjudiciable humainement et financièrement.

Ceci est un gâchis d'autant plus absurde que partout ailleurs, aux Etats-Unis comme en Europe, on associe un diagnostic précoce avec une prise en charge éducative adaptée au cas de chaque enfant afin de réduire ses troubles du comportement et de lui permettre d'intégrer l'école. On sait aujourd'hui que ces traitements associés au contact avec les enfants neurotypiques à l'école est très bénéfique pour les enfants autistes de au point qu'un certain nombre d'entre eux parviennent ainsi à sortir de l'autisme.

Pour conclure je demande - à l'instar des principales associations de parents d'enfants autistes- l'interdiction de la pratique scandaleuse du « packing ». Cette pratique honteuse illustre parfaitement le retard scientifique et médical Français dans le domaine de l'autisme. Elle est sans fondement scientifique et archaïque, elle ignore les progrès scientifiques et surtout elle est dénuée de tout respect et de toute dignité pour l'être humain.

Pour toutes ces raisons, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les mesures que compte engager le Gouvernement pour assurer le droit au libre choix des familles que ces dernières attendent avec la plus grande impatience et pour mettre fin à une situation aussi absurde que dommageable pour les personnes concernées et pour l'image de la France.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Gwendal ROUILLARD